B 170 315

Sommaire

H. 212

SOMMAIRE

DISCOVRS DES CAVSES DE TOVS LES TROVBLES DE CE ROYAVME, procedentes des impoſtures & coniurations des heretiques & des rebelles.

Enſemble le fidelle & loyal deuoir des Catholiques enuers le Roy.

A PARIS,

Chez Pierre l'Huillier rue ſainct Iaques, à l'enſeigne de l'Oliuier.

1573.

Auec priuilege.

Case
F
39
.326
157350

THE NEWBERRY
LIBRARY

53-2409
GA

SOMMAIRE

DISCOVRS DES CAVSES DE TOVS LES TROVBLES DE CE ROYAVME, procedentes des impoſtures & coniurations des Heretiques & rebelles.

Enſemble le fidelle & loyal deuoir des Catholiques enuers le Roy.

IL fault neceſſairemẽt, que ceux qui veullent faire & executer quelque meſchante entreprinſe, la couurent de quelque belle & ſpecieuſe cauſe, pour la faire trouuer bõne aux ſimples, qui ne ſ'amuſent qu'à regarder le dehors des choſes ſans penetrer au dedans. Or entre les meſchantes entreprinſes

qui veulẽt eſtre couuertes d'vne belle couuerture, les coniurations contre les perſonnes & Eſtats des Princes en ont le plus de beſoing, & de couſtume que les autres: & ſ'eſt touſiours veu que ceux qui ont voulu attãter & conſpirer contre la vie ou l'Eſtat de leurs Princes, ou contre la liberté & tranquillité de leur patrie, ont touſiours pallié & couuert leurs pernicieuſes intentiõs de quelques beaux mãteaux, dõt les façõs ont eſté diuerſes: car les vns ont prins vne cauſe, & les autres vne autre, ſelõ les actiõs des Prĩces, ou les accidens des affaires du pays. Mais les plus communes cauſes ont touſiours eſté l'õbre d'vne faulſe Religiõ, & d'vn bien publicq, comme les choſes de ce monde qui en apparãce ſont les plꝰ douces & les plꝰ belles, & qui le plus eſmeuuẽt les oreilles & les cueurs

à receuoir vne nouuelle impreſsion.

De ces deux cauſes, celle de la Religiõ n'eſt pas ſi cõmune que celle du bien publicq: & toutefois deuant que noſtre ſauueur Ieſus Chriſt vint en ce monde pour nous faire cognoiſtre la vraye Religion, quelques Ethniques & Payens voulãs remuer les cartes en leur Eſtat, ou cõtre leurs voiſins, ſ'en ſont ſeruis: & depuis que nous auons receu le Chriſtianiſme, le faict de la Religion (non de la vraye, car elle ne trompe point) mais de la faulſe a eſté mis en auant par ceux qui par l'apparance d'vne choſe ſaincte ont voulu tromper les hõmes, & executer quelque grande entrepriſe. Mais le faict de la liberté eſt la plus cõmune cauſe, & le pretexte ordinaire, ſans lequel ou point ou à peine peuuent rien entreprendre ny executer, ceux qui veu-

lent renuerſer l'eſtat de leur patrie, & ſ'en faire maiſtres, ou exterminer leurs Princes, ou leurs Magiſtrats.

Ceux qui depuis treze ans ont prins les armes cõtre noſtre Roy, & coniuré contre ſa perſonne & ſon eſtat, non contans de l'vne de ces deux, dõt la moindre a ſouuent aſſez ſeruy à remuer meſnage, ſe ſont vouluz ſeruir & preualoir de toutes les deux, & ont faict cõme les cruels empoiſonneurs, qui appreſtans vn breuuage empoiſonné, pour empoiſonner quelqu'vn, pẽſent qu'vne ſeule eſpece de poiſon ne ſuffize pas, & en mettẽt deux, à fin que la force du poiſon doublee, haſte la mort à celuy qu'ils veulent faire mourir. Ainſi noz heretiques coniurateurs pour exterminer le Roy, & rẽuerſer ceſt Eſtat, ont broyé & pillé enſemble ces deux drogues, l'vne d'here-

sie,& l'autre de cõiuratiõ (nõ qu'ils les nommassent ainsi, car elles eussent, esté trop descouuertes,& par l'horreur de leur nom reiettees) mais pour les faire receuoir par tout, nommerent la premiere Religion reformee, & l'autre liberté de la patrie:& voulants faire humer au peuple ces deux boissons ameres,les frotterẽt des ces deux mots succrez, àfin qu'elles ne sentissent l'amertume:faisans comme font les sages apothicaires, qui dorent les pillules,àfin qu'ẽ les prenãt leur mauuaise odeur ne les face reietter:ou qui donnans à vn enfant vne medecine d'Absynte,d'Agaric ou de Rheubarbe,frottent les bords du gobelet, auquel ils la luy veulent faire prendre, de quelque douce drogue: àfin que la prenant,sa senteur mauuaise & son amaritude ne l'ẽpesche de la prendre.

Ces deux drogues de Religion difformee, qu'ils nõmerent reformee, & de rebellió, ſeruitude & tyrãnie, qu'ils nõmerẽt liberté de la patrie, ainſi ointes & enduites de douces compoſitiõs ſont entrees dedãs l'eſtomach de pluſieurs de noſtre France, auſquelles elles ont eſté adminiſtrees par les heretiques, & rebelles d'icelle, qui par viues raiſons & par exemples forgez à leur aduantage, nous ont voulu faire croire pour l'authoriſation de l'vne & de l'autre, que leur intention eſtoit ſaincte & iuſte, & qu'elle ne tendoit qu'à l'augmentation de la gloire de Dieu, à la grandeur & proſperité du Roy, & au bien & repoz de ſon peuple, & de ſon Royaume. Cela eſtoit beau & ſpecieux, & biẽ aiſé à eſtre receu, ſi leurs actions des le commãcement n'euſſent deſcouuert la cautelle

de leur langage, laquelle fit descouurir leurs mauuaises voluntez tendentes à la subuersion de la Religion Catholique, & de ceſt Estat : & par les fillets de leurs belles causes & de leur specieux langage ils eussent surprins les entẽdements des plus aduisez, & de ceux qui ne regardoiẽt à l'arriere boutiq̃ de leurs desseins, & a la verité des choses, & qui s'amusoyent seullement à veoir les belles couleurs & la tapisserie de leurs parolles & remonstrances, s'ils n'eussent descouuert leur imposture: mais les plus simples ou les plus fols se laisserẽt mener par les oreilles, & croyãs qu'ils auoyẽt quelque raison, penserent que ces gẽs d'vne bonne & pure affection desiroyent ce que en apparãce seullemẽt ils monstroient desirer: car ils ne parloyent que du zele qu'ils auoyent au

ſeruice de Dieu, à la grandeur & felicité du Roy, & biẽ de ſon Royaume: qui ſont les choſes les plus belles & ſpecieuſes du monde, & qui ſont ſuffiſantes pour attirer les plus ſubtils & les mieux aſſeurez, ſoit en leur religion, ſoit en la volunté enuers leur Prince & leur patrie.

Incontinent apres la mort du bon Roy Héry, ceux qui auoyẽt ces deux follies en la teſte, & qui vouloyẽt remuer ceſt Eſtat, mirent en auant ces deux cauſes, & ſurprindrẽt beaucoup d'hommes, qui firent pluſieurs membres, mais pour ce qu'il failloit vn chef, ſans lequel les membres ne peuuẽt faire leur office, Gaſpard de Coligny Admiral de Frãce, non homme, mais plus toſt mõſtre, né à la ſubuerſion & ruine de la France, & la vraye torche qui a allumé le feu par toute

la Chreſtiété, ſe trouua propre à eſtre le chef de ceſte entrepriſe. Des ſon enfance il mõſtra vn naturel ſongeard, malin, cauteleux, treſcruel & ambitieux, & pource qu'il n'auoit pas tel maniement d'affaires, qu'il euſt deſiré ou qu'il pẽſoit meriter, & meſmement voyãt apres la mort du Roy Henry quelque deffaueur eſtre tumbee ſur les ſiens (deſquels dependoit ſon ſupport) & ſur luy, il proietta en ſon malicieux eſprit de ſe faire par armes & conſpirations le chemin au gouuernement & maniement des affaires, & au maſſacre de ceux qui gouuernoyent.

Voila doncq ces membres tortus & contrefaicts de conſpirateurs, qui trouuerent vn Chef de leur naturel & temperament, auec l'aide & conſeil duquel premieremẽt & auec me-

nees ſecrettes fut faicte la conſpiration d'Amboiſe au mois de Mars 1560. ſoubz vmbre de preſenter au Roy François deuxieſme lors regnant, vne requeſte, tant ſur le faict de la Religiõ que des foulles & charges du peuple. La troupe des rebelles & cõiurateurs qui menoyẽt ceſte entrepriſe, auoit force bras, force pieds, mais elle n'auoit point de teſte, car le chef des cõiuratiõs & des cõiurateurs eſtoit ce pendant chez luy, donnant conſeil à ces cõiurateurs, les animant & ſtimulant, faiſant bõne mine, mettant les autres en ieu ſans ſe declairer, attẽdãt quelle ſeroit l'iſſue de leur entreprinſe, à fin q̃ ſi elle venoit à reüſsir ſelon ſon deſir & leur intention, il ſe p̃ſentaſt pour auoir le gaing & le butin d'icelle, qui eſtoit de ſe faire Roy & maiſtre de ce Royaume, & de tuer ceux qui euſſent peu ſ'oppoſer à luy.

Les coniurateurs temeraires n'ayãs point de chef ne peurẽt rien faire, ains ſe laiſſerent prendre, pendre, & decoller, & pour lors on ne ſ'aduiſa de la malice de l'Admiral, mais le temps depuis la deſcouurit. Et voyant l'Admiral que ceſte entreprinſe auoit eſté ou peu ou mal heureuſement cõduicte, (d'autant que la plus part des deſſeins, meſmement les mal heureux ſont iugez ſeulement par les effects, nõ par les conſeils) & craignant que ſa menee ſe deſcouuriſt, il alla en Normandie ſoubs couleur de ce qu'eſtant Admiral il alloit viſiter les coſtes de la mer: & d'autant qu'audict pays y auoit pluſieurs perſonnes imbeües de la nouuelle opinion, il fit ſecrettement par hommes attitrez pratiquer ceux qui en eſtoyent, de vouloir dreſſer & ſigner vne requeſte au Roy,

contenant les deux points desquels il se vouloit seruir. Le premier, de supplier sa maiesté vouloir descharger le peuple de Normãdie des grosses tailles, & de tant de charges qu'il supportoit, & l'autre de vouloir donner à ceux qui tenoyẽt ladicte opinió nouuelle, lieux de prescher, & d'exercer les ceremonies de leur Religió, sans estre de là en auant recherchez ny tourmẽtez par iuges temporels ou ecclesiastiques.

Ceste requeste par luy minutee & dressee luy fut presentee en Normandie, par ceux mesmes qu'il auoit appostez, & pensant que ce fut vn grand engin pour hausser ses desseins bien pres du lieu ou vouloit monter, il leur promit de la presenter au Roy & à son Conseil.

Au mois d'Aoust ensuyuãt le Roy

François venu a Fontaine bleau estãt de tous costez aduerty des secrettes menees, entreprinses, colloques, assemblees, conuenticules, & presches que faisoyent les Lutheriens de son Royaume (car ainsi les appelloit on lors, n'estãt le nom de Huguenots encores au monde) assembla vn conseil des Princes & Seigneurs, auquel il proposa les troubles qui commançoyẽt de naistre pour le faict de la religion, & pour auec leur conseil & aduis y remedier.

L'Admiral se trouua à ceste assemblee, là ou il fut si hardy & temeraire de presenter au Roy ladicte requeste au nom desheretiques susdicts, disant qu'estãt allé audict païs de Normãdie pour le deu de sa charge & estat d'Admiral, il auoit veu beaucoup de calamitez, de miseres & de pauuretés

procedétes des tailles excesiues & autres charges imposees sur ledict pays, & qu'ausi il auoit trouué vn grand nombre de personnes qui tenoyent opinion contraire à celle de l'Eglise Romaine, qui desiroyent auoir liberté d'exercer leur Religion à leur mode. Que ladicte requeste luy auoit esté presentee par vn si grand nombre de personnes qui l'auoiét signee, qu'il auoit esté presque forcé & contrainct de leur promettre de la presenter à sa maiesté.

Le subiect de ceste requeste sembla au Roy & à l'assemblee tout nouueau & estrãge, & la hardiesse de l'Admiral bien grande de la presenter. La fin & la resolution de l'assemblee fut que au mois de Ianuier ensuiuant, les Estats generaulx de la France se deuroyét tenir pour aduiser au faict des

diuisions

diuisiõs de la religion, & aux deschar-
ges des impostz du peuple, ausquelles
le Roy protesta auoir vne singuliere
affection, excusant les guerres lõgues
& grandes que le Roy Henry son pe-
re auoit eües contre tant de grands
Princes, qui l'auoyent contre son na-
turel forcé à fouller son peuple de
nouuelles charges.

Le lieu de l'assemblee fut premie-
rement destiné à Meaux, puis à Me-
lũ, & en fin resolu à Orleãs, & le tẽps
és lors arresté au mois de Iãuier en-
suiuant. Ce pendant l'Admiral se for-
fie d'intelligences, d'amis, & de sup-
port, & apres auoir surprins beaucoup
de menu peuple par ses piperies de
religion simulee, il attrapa grãde par-
de la noblesse, & en fin pratiqua
r subtils cauteleux & malicieux
oyẽs, des Princes mesmes, desquels

le naturel estoit bon & du tout affectionné à leur Prince, & au bien de la patrie qui les auoit produicts. Mais pour mieux les enfiler à sa cordelle, il leur mit en la teste vne opinion de mescõtentemẽt, disant qu'ils auoyẽt iuste occasion de se mescontenter, de ce qu'ils ne manioyẽt pas les affaires, & que d'autres qui n'estoyent à preferer à eux, les gouuernoyent.

Le mescontentement pour quelque chose que ce puisse estre, est vn ver qui picque aigrement les cueurs des hommes, & tant plus les hommes sont grands, & plus ils se sentent esmeuz de la moindre occasion, ou de la moindre opinion qu'ils ont de se mescontẽter. Soubz ceste couleur de mescontentement, il attira plusieurs Princes, Seigneurs, & gẽtils hommes les vns ia imbeuz du Lutheranisme

les autres non, mais c'estoit vne Aposime ou vn preparatif pour les y faire venir, cõme il fit depuis: car il ne leur pouuoit faire pẽser qu'ils fussent mal contens, s'ils ne deuenoyẽt puis apres Lutheriẽs, ny Lutheriẽs s'ils n'estoyẽt premierement mal contens, estat son intentiõ de leur mettre en la teste, ces deux opiniõs qu'il failloit neceſſairement leur imprimer, pour les mettre de son party, & pour s'appuyer d'eux au bastiment de ses desseins.

Ainsi s'estãt fortifié premieremẽt du peuple, soubs vmbre de deschargés, & d'esperance de liberté cõcernãt le faict de la religion, & des Princes & Seigneurs, soubz couleur de mescontentement, il commença de partager à propos de dire secrettemẽt le Royaume auec le Roy, & de dõner espoir aux vns & aux autres d'obtenir ce

qu'ils demandoient, & ce pẽdant que chaſque Seneſchauſſee & Balliage faict electiõ des perſonnes Eccleſiaſtiques, des Nobles & du populaire pour les enuoyer à Orleans à la conuocation des Eſtatz generaulx, pour l'Egliſe, pour la Nobleſſe, & pour le peuple, il faict faire en chacũ deſdicts Bailliages & en chacune Seneſchauſſee ſecrettes menees pour y enuoyer quant aux Nobles & aux populaires, quelqu'vn de ſa Religion, qui cõmãçoit lors d'eſtre appellee huguenotte: car quãt aux Eccleſiaſtiques il voyoit bien qu'il ny en auoit aucun d'eux de ſon coſté. Sur ces pratiques & menees le Roy François deuxieſme mourut à Orleans, au mois de Decẽbre, 1560. & ſa mort eſleua l'eſperãce & les deſſeins de l'Admiral, ſi biẽ qu'il renouuella & haſta ſes intelligẽces & ſes me

nees,& bien que le Roy à preſent regnant venu en ſon enfance à la Couronne,eſtãt gouuerné par le ſage aduis & cõſeil de la Royne ſa mere,empeſchaſt telles pratiques,& mandaſt q̃ ſans aucunes brigues on euſt à proceder à l'electiõ de ceux qui deuoiẽt venir auſdicts Eſtats: ſi eſt ce qu'on ne ſçeut ſi bien empeſcher les menees de l'Admiral,que pluſieurs meſmement gentils hõmes de ſon parti ne fuſſent eſleuz, pour venir auſdicts Eſtats.

Au cõmencement du mois de Ianuier de l'an 1561. fut à Orleãs l'aſſemblee deſdicts Eſtatz, là ou les Catholiques furent brouillez des Huguenotz (ainſi d'oreſnauant les appellerons nous) en leurs demandes,requeſtes, propoſitions, remonſtrances, & cayers: de façon qu'ils ſe ſeparerẽt à dreſſer chacun endroit ſoy leurs me-

moires, les vns aux Cordeliers, les autres aux Iacobins de ladicte ville.

Il ne fut riẽ accordé en faueur desdicts Huguenotz: dequoy l'Admiral se trouua bien estõné, voyant que ses desseins auoient vn grãd coup sur la teste, mais il ne perdit cueur pour cela, ains insiste & pousse plus auant, ne cessant de faire menees par toute la France: il seme de mauuais bruits cõtre les Princes & Seigneurs, qui manioient les affaires, il les met en mauuaise opinion du peuple, il les diuise les vns d'auec les autres, il tire les plus grãds de son costé, il les tourne, meine & vire à sa fantasie, il leur faict iouer tels personages qu'il luy plaist, il imprime en la teste de nostre ieune Roy encore enfant des mescontẽtemens & mauuaises impressions de ses principaux seruiteurs & officiers,

il faict venir force ministres de sa Religiõ à la court, il les faict crier & presenter requestes, il se sert de quelques femmes ses parentes pour emmieller les cueurs des personnes, il brigue à estre gouuerneur de la personne du Roy, il irrite ça & là les cueurs des Huguenotz à demander presches & assẽblees, bref il tãd toutes les pãtieres & vse de tous les artifices dõt il se peut aduiser, pour brouiller ce Royaume, & pour paruenir à ses desseins.

Apres cela au mois de Iuillet fut faict vn Edict, par lequel entre autres choses furẽt defendues toutes assemblees publiques ou priuees, presches & administrations des Sacremens en autre forme, que selon l'vsage obserué en l'Eglise Catholique dés, & depuis la foy Chrestiẽne receuë par les Roys de France, mais pource que ce-

ſtoit vne eſpine nouuelle en ſon pied, il faict tãt par moiens ſubtils, qu'il fit à Poiſſy faire vne aſſemblee, ou colloque des Docteurs catholiques auec les miniſtres de ſon hereſie, penſant que ſes ſuppoſtz deuſſent vaincre les autres: & par ce moien faire veoir au peuple la victoire de ſa Religion ſur la Catholique. Puis aux Eſtatz tenuz à Sainct Germain en Laye au mois d'Aouſt il faict demander lieux de preſches & d'aſſemblees. Pluſieurs perſonnages des plus aduiſez ſe laiſſerẽt prendre par le becq en ce colloque, penſans deſia le chemin preparé à receuoir la nouuelle opiniõ: & dés lors les vns par ſimplicité, & les autres par curioſité accoururent à la nouuelleté des opinions de la religion, pour ſçauoir ce que c'eſtoit: & de la curioſité ils vindrent à la profeſsion d'icelle, ſe laiſ-

laissans doucement prendre par les oreilles. Il fist tant, qu'il obtint qu'on assemblast à sainct Germain en Laye au mois de Iauier, de l'an 1562. les pl⁹ notables personnages des Cours des Parlemẽs, de chacune deux, pour aduiser au faict de la Religiõ, & à fin que ses menees ne fussent descouuertes, il fit que de quelques vnes, l'vn d'eux fut Catholique, & l'autre (sinõ de son parti & de sa Religion) pour le moins fauorable à icelle : à celle fin que par leur aduis, conseil & remonstrances on fit quelque Edit fauorable à ceux de son parti, le tout pour l'aduancemẽt & corroboratiõ de ses entreprinses. De là fut faict l'Edict qu'on nõme l'Edict de Ianuier, auquel fut dõnée liberté aux Huguenotz d'auoir hors des villes exercice de leur religiõ. Voyla dõc l'Amiral au premier estage

de ſes deſſeins: voyla tout le mõde qui court aux preſches des huguenotz, les vns p quelque ſecret zele enuers l'opiniõ nouuelle, les autres pour vne ouuerte enuie de ſçauoir ce qu'on y diſoit & faiſoit, les autres par ie ne ſçay quelle fureur qui meine couſtumierement les hommes à la cognoiſſance des nouuelletez.

L'intention du Roy, de la Royne ſa mere & des ſeigneurs du conſeil, en faiſant ces conferences & colloques entre les Docteurs Catholiques & les miniſtres de la nouuelle opinion, & l'aſſemblee des deputez des courts des Parlemens eſtoit ſaincte & bonne, tẽdãte à l'vniõ de l'Egliſe, & au repos du Royaume. Car ils pẽſoiẽt par là trouuer quelque remede aux troublez eſmeuz par la diuerſité des religions, & que noz Docteurs Catholiques deuſ-

ſent confondre les autres (la ſi raiſon euſt peu entrer dedans les oreilles & les cerueaux des Miniſtres & des Huguenotz) mais les heretiques audacieux, preſumptueux & obſtinez, nevoulás ſe rendre, demeuretẽr opiniaſtres en leurs hereſies, appuyez ſur la faueur & aſſeurance de l'Admiral, qui promettoit toute licẽce & authorité à leur religiõ: & la malice de l'Admiral vainquát la bonne volonté du Roy & de la Royne, faiſoit de plus en plus gliſſer ſon hereſie dedans les cueurs des hommes.

L'Edict de Ianuier fut prouiſiõnel, iuſques à ce qu'autrement euſt eſté pourueu aux differens de la religion par vn ſainct Concile: mais la liberté qu'ils eurẽt par iceluy les rendit ſi orgueilleux & ſi fiers, qu'ils commencerent à vouloir mettre le pied ſur la

gorge aux Catholiques, & outre, paſſans la permiſsion donnee par ledict Edict, faiſoiēt preſcher par tout, ſans obſeruer le reglement des lieux deſtinez par iceluy, publioyēt libelles diffamatoires contre les Catholiques, & meſmemēt cōtre les principaux Princes, vſoyēt de violēces enuers les perſonnes Eccleſiaſtiques, & ne ſe pouuoient contanter de la bonté & grace du Roy. De ceſte inſolance naſquit ce qui à ceux de leur ſecte aduint à Vvaſſy, le premier Iour de Mars 1563. & delà naſquirēt d'autres haynes particulieres & generalles contre eulx, & meſmemēt cōtre l'Admiral: là ou s'ils ſe fuſſent modeſtemēt cōportez en la liberté de leurs preſches, & qu'ils euſſent ſagement & diſcretement vſé de la clemence du Roy, ils euſſent attiré à eux beaucoup de gens, ou pour mi-

eux dire pipé, ou euſſent plus longuement duré. Mais Dieu qui oſte l'entẽdemẽt aux hommes, deuant que leur enuoyer quelque grãd mal'heur, voulut que dés le cõmencemẽt ils ſe precipitaſſẽt à leur ruine, & q̃ leurs ruzes malicieuſes fuſſẽt deſcouuertes, pour ne tromper d'auentage le monde.

Et voyant l'Admiral que par ſubtiles menees il n'auoit peu paruenir au gouuernemẽt de la perſonne du Roy, pour puis apres ſe faire le maiſtre de ce Royaume, il eut ſon recours aux armes, pour auec l'aide d'icelles acheuer ce qu'il auoit commancé par menees, & les fit veoir apertement au mois d'Auril de ladicte année, en deliberation de ſurprẽdre le Roy à l'improuiſte, lequel pour euiter leur fureur fut contrainct de ſe retirer (& ſi ainſi le fault dire) ſauuer en ſa bonne

& fidelle ville de Paris. Lors les Huguenotz cõmencerẽt à crier, q̃ le Roy estoit prisonnier entre les mains de leurs ennemis, & que son Edict auoit esté violé, sans dire que ce crime procedast d'eux. Et cependant que de tous costez, tãt dedans que dehors la Frãce ils s'armoient, ils protestoiẽt qu'ils ne prenoient point les armes, pensans par ceste ruze trouuer le Roy desarmé & le surprendre. Lors ils commancerent de s'emparer des villes du Roy, de prendre ses finances, de faire venir les estrãgiers en ce Royaume tãt Anglois qu'Allemans, de vendre les places des frõtieres aux Anglois, de ruiner & piller les tẽples & lieux saincts, de massacrer cruellemẽt les gens d'Eglise, de tuer & rançonner les Catholiques, de quelque aage, sexe, ou cõdition qu'ils fussent, & en somme, com-

me dict quelqu'vn, lors se creua l'apo stume de leurs coniurations & rebellions, de laquelle on vit sortir la matiere de maux que depuis nous auons receuz. Ce fut la guerre des premiers troubles, ausquels tãt de maux & cruautez furẽt cõmises, & tãt de villes pillées, tãt d'hõmes tuez, & sur la queüe fut donnée la bataille de Dreux, en laquelle moururent tãt de bons Cheualiers. L'Admiral se voyant à demy perdu, & cognoissant que la faueur des armes luy deffailloit, se sauua au trou de ses finesses & malices. Il fit mal'heureusement & proditoirement tuer Monsieur le Duc de Guise, hors tout deuoir de gẽs & de guerre, cõme celuy de la vie duquel il craignoit la punition, & le chastimẽt de ses rebelliõs & trahisons, & de la mort duquel il esperoit (sinon impunité) pour le

moins relasche & surseance d'icelles.

La Frãce supporta par l'espace d'vn an ceste guerre, durant la ieunesse du Roy, quand la Royne sa mere sage & vertueuse princesse & vrayement mere du Roy & du Royaume, desireuse du repos de la France, leur donna la paix, à telles conditiõs presque qu'ils la voulurent, pensant par la douceur donner à ce Royaume la tranquillité que les guerres ciuiles luy auoit ostée.

Mais les heretiques rebelles non contans de tant de graces & de benefices, & retournans à leur naturel de rebellion, n'eurẽt si tost l'Edict de pacification entre les mains, qu'ils commencerẽt de l'enfraindre de tous costez, tãt en outre passant les lieux destinez pour leurs presches, conuenticules, & assemblées, qu'au port des armes, & au troublement du repos publicq.

blicq. Ce mal duroit longuement, & desia prenoit vne grande racine, quād pour obuier aux fureurs de leur insolence, le Roy fut contrainct de faire des restrinctions & modifications audict Edict: car durant que sa maiesté faisoit son grand voyage par tout son Royaume, elle euſt infinies plainctes de l'authorité & puissāce que ceux de leur party se vouloient attribuer contre iceluy. Dont pour obuier à toutes partialitez, & seditōs, le Roy voulut par declaratiōs, & par celle qui fut faicte à Rosillon en Daulphine, en l'an 1564. limiter les lieux ausquels les preſches se deuroiēt faire, & ſpecifier les qualitez des perſonnes qui auroiēt la puiſſance de les faire en leurs maiſons. Mais eux ce pendant voyans le Roy ſe pourmener par ſon Royaume, chacun commēça à meſpriſer ſes

Edicts & à les interpreter,& à ſ'en vou
loir ſeruir à ſa fantaſie, & à paſſer tel-
lement leurs limites, qu'ils n'auoient
plus que l'ombre d'Edictz. Et biẽ que
le Roy, à cauſe de leurs cõtinuelles cõ
trauẽtiõs, les eut peu priuer du bene-
fice de la liberté des preſches, (pource
que par les Loix ceux qui oul trepaſ-
ſent les limites du benefice receu du
Prince, en doiuent eſtre priuez du
tout) ſi eſt ce que comme bon Prince
qui ayme mieux pardonner que pu-
nir, il excuſa leur temerité l'imputant
à l'ignorance, de n'auoir entendu les
motz ſpecieux de l'Edict, & le leur
voulut interpreter, declarer & eſclar-
cir par leſdictes modifications.

Ils ne peurẽt endurer cela,& ne pou
uãs par la paix faire ce qu'ils deſiroiẽt
ny ſe contanter d'aucune grace que le
Roy leur fiſt,& eſtant leur deſſein re-

folu de faire par les armes, ce qu'ils ne pouuoient faire en temps pacifique, ils les reprindrent de rechef au mois de Septembre 1567. ſoubz la cõduite de l'Amiral, lors que pres de Meaux, ils cuiderent ſurprendre le Roy, & ſe faire maiſtres de ſon Royaume. Il falloit dõner à leur cõiuration vne belle & ſpecieuſe couleur, qui fit trouuer bon aux ſimples & idiotz & aux meſchãts ce qui de ſoy ne l'eſt pas. Adõcq ils firẽt vne compoſition de pluſieurs cauſes de leur ſoubſleuation: entre leſquelles les premieres marchoient tout ainſi qu'aux premiers troubles & cõme deux braues Capitaines, le faict de la Religiõ & le repos publicq, qui eſtoiẽt ſuyuis de pluſieurs remonſtrãces, plainctes & doleances.

Premierement ils diſoient qu'ils auoient touſiours deſiré l'auancement

de la parolle de Dieu & le repos publicq, comme bons & fidelles seruiteurs & subiects du Roy, & qu'auec ceste bonne volunté ils s'estoient opposez aux pernicieux desseïs de ceux qui vouloient ruiner ce Royaume. Puis ils se plaignoient des modifications mises à l'Edict de pacification de l'an 1563. disans que par icelles & par autres semblables menées, inuentions & pratiques, soubz le fardeau d'infinies oppressions, inegalitez des faueurs, & iniures, on auoit voulu exterminer ceux de leur religion. Enquoy ils louoient leur longue patience, d'auoir enduré le tout, & se faisans procureurs du peuple, sans auoir aucune procuration & authorité de luy, pour faire ceste plaincte en son nom, ils se plaignoient de ce que le peuple (disoiēt ils) estoit accablé de charges,

ſur charges, nouuelles impoſitions, ſubſides & tributs, & demandoiēt l'abolution deſdictes charges.

D'auantage crioient qu'on auoit coniuré cõtre leurs teſtes, & que pour ceſte occaſion l'Eſté precedent on auoit faict à Paris certain nõbre de Capitaines, leué vingt deux cõpagnies de gẽdarmerie pour faire monſtre en armes, & faict venir des Suiſſes. Oultre ce qu'õ auoit mãdé aux Courts des parlemẽs & aux grands iours de Poictiers de faire les recherches de ceux qui auroiēt cõtreuenu aux poincts de l'Edict, & que pour animer vn chacũ contre eux, on auoit faict courir vn bruit par tout le mõde, que feu Monſieur le Prince de Condé & ceux de ſa ligue auoient cõiuré contre la perſonne du Roy & contre ſon Eſtat. Auſsi ils faiſoient vne grande querimonie

de ce que les Eſtats, charges, & honneurs eſtoient données (comme ils diſoient) à perſonnes de baſſe condition & qualité. Accuſoient la maiſon de Guyſe d'eſtre la cauſe & origine de to⁹ les troubles, & de tout ce qu'on a voulu faire contre eux: diſoient pouilles & villenies contre les Italiẽs, taxoient les plus grands du cõſeil du Roy, vouloiẽt qu'on rendiſt compte des finãces employees depuis l'aduenement du Roy à la Couronne, demandoient la cõuocation des Eſtats, pour remedier aux maux de la France, & mettoient en auãt pluſieurs autres raiſons de leurs plaintes & meſcontentemẽs, & des occaſions qui les contraignoiẽt de reprendre lors les armes, diſans nõmeement que c'eſtoit pour la conſeruation de leur vie, nõ contre le Roy. Et que deſirans en toute humilité &

reuerãce preſenter au Roy vne requeſte pour ſe iuſtifier des cas à eux mis ſus par leurs aduerſaires, & le voyant enuironné de forces eſtrangieres qui auoient eſté mandez contre eux, ils ne vouloient ſ'approcher (diſoient ils) ſi pres de ſa maieſté, ſans eſtre forts: àfin que ſi par le moyen de la iuſtice l'acces de preſenter au Roy leur requeſte leur eſtoit deſnié, ils peuſſent par armes ſe faire la voye vers ſa maieſté.

Voyla les principales raiſons qu'ils mirent en auant, lors qu'ils ſe preſenterent en armes pres de Meaux: mais il n'y auoit & n'ya aucune apparence n'y raiſon qui fiſt croire, qu'ils deſiroyent l'aduancement de la gloire de Dieu, ny du repos publicq, veu qu'il eſtoit tout euidẽt qu'ils vouloyẽt par armes planter leur Religion, & troubler la France, ſ'eſmouuans en armes,

lors qu'elle eſtoit tranquille, & paiſible, lors qu'on ne pẽſoit à rien moins qu'à les offencer, & lors qu'il ſembloit que leur liberté print de iour en iour plus grand accroiſſement, & que deſia la longueur du temps portoit vne loy d'oubliance des choſes paſſees, & qu'apres que leurs maieſtezeurẽt faict le voiage de Picardie, où elles eſtoiẽt allees viſiter les places de frontiere, pour obuier à ce que la venüe du Duc d'Alue en Flãdres euſt peu faire craindre, elles ſ'eſtoient venues repoſer & prẽdre le plaiſir de la chaſſe en la maiſon de Monceaux, maiſon plate & foible, & lors que le Roy n'auoit aupres de luy vn ſeul gẽtil homme qui euſt piſtolle ny cheual de ſeruice. De façõ que ſ'il ne ſe fuſt trouué fortifié de ſix mille Suiſſes qu'il auoit faict venir pour ſ'aſſeurer ce pendant que

ledict

edict Duc d'Alue passoit, au milieu desquels il se mit, il estoit en danger de sa personne, & fut contrainct de se rẽfermer dedãs Paris, là ou ils l'assiegerent, & vindrent brusler les mouins de ladicte ville iusques pres des portes.

Et apres qu'ils eurent prins les armes, & se furent assemblez à Sainct Denis, ils declarerent que le motif de leur assemblee estoit pour le bien publicq, pensans par ce tiltre specieux attirer à eux la simplicité du peuple, & se fortifier de son secours & support. Mais bien que le peuple de sa nature soit vollage & desireux de nouuelletez, & enclin à les escouter, si est-ce qu'estant manié & gouuerné par personnes bien disposées au seruice du Roy, & de luy-mesmes bien affectiõné à son Prince, il ne voulut prester

l'oreille à telles parolles, ſ'aduiſant que leur troupe eſtoit ſeulement compoſée de perſonnes de contraire Religiõ à celle du Roy, & qu'ils n'auoiẽt autres hommes que ceux-là meſmes qui aux premiers troubles de la France auoient porté les armes auec eux. Ce qui luy fit penſer que c'eſtoit vn pretexte malicieux d'vne mauuaiſe intẽtion: de façon qu'ils ne trouuerẽt perſonne de la religiõ Catholique qui fuſt ſi meſchant, de vouloir entendre à ceſte proclamation. Et lors que ceſte guerre ne faiſoit encores que naiſtre, & n'eſtoit à peine eſcloſe, leurs Maieſtez taſcherent par tous moyens les plus ſalubres & gratieux, dont elles ſe peurẽt aduiſer, de luy couper chemin. Mais eux ce pendant pour faire meilleure preuue de leur bon deſir & de leur religon, aſsiegerẽt leur Prince de-

dãs Paris, & entre Paris & Sainct Denis luy donnerent vne bataille. Ceſte guerre ayãt duré ſix mois, & leur eſtãt la paix redonnée, ils ne peurent y demourer longuement : mais au mois d'Aouſt enſuyuant de rechef & pour la troiſieſme-fois ils reprindrent les armes, & pour tirer tous ceux de leur party à eux, firent courir vn bruit que le Roy auoit deliberé de les faire tous mourir. Ils auoient ce pendant mis en reſerue la ville de la Rochelle, comme vne retraitte fatalle de Rebelles & des Heretiques, à laquelle ils ſe retirerent pour de là faire ſortir comme du cheual de Troye les maux, & les hõmes qui ont embraſé ce Royaume, & qui y ont faict tant de ruyne. Delà ſont venues les batailles de Iarnac & de Moncontour, & de la ruyne des païs qui ſont entre les riuieres de Loyre, de

Garonne & Dordogne, du Tar, de Charante, & du Clain, auec vn nõbre irreparable de la perte de tant d'ames.

En ces trois fois qu'ils ont prins les armes, ils ont faict tous actes de rebellion, en ce qu'ils ont assemblé dedans & dehors de ce Royaume des gens de guerre, qu'ils ont faict cõuocation du peuple, leuee de deniers, proclamation & publicatiõ de lettres & papiers cõcernãs l'estat du Royaume, qu'ils ont alterez les cœurs des subiects, & iceux esmeuz à seditions: qu'ils se sont emparez des villes du Roy, qu'ils ont prĩs ses finãees, qu'ils ont cõtracté intelligence & pratiques auec les estrangers, & d'iceux remply la France, & les ont mis dedãs les places de frontieres, qu'ils ont pillé le dedans des Temples, & des Eglises, puis les ont ruinees, bruslees & rompues:

qu'ils ont commis tous actes d'inhumanité en toutes personnes de quelque aage, qualité, ou condition qu'ils fussent, qui n'estoyent de leur impieté & party, les vns pillez, exigez & rãçonnez, & les autres inhumainement & cruellement occis : qu'ils ont gasté & saccagé les villes & les pays, donné plusieurs batailles à leur Prince, & bref vsé de toutes especes de cruauté & rebellion, & de crime de leze maiesté diuine & humaine.

Mais si grande a tousiours esté la bonté du Roy, que deuant que venir aux armes contre leur rebellion, & lors qu'il estoit plus fort qu'eux, il a taschè par tous moyens les plus gracieux dont il s'est peu aduiser, de les attirer & reduire à leur deuoir, & empescher par douces voyes le cours de leur mauuaise intention, n'ayant ia-

mais voulu mettre les armes en œuure, que lors qu'il a veu que sa bonté & douceur ne les en pouuoit diuertir: & qu'au contaire elle auoit d'auantage animé leur fureur. Et apres qu'il a eu gaigne les batailles sur eux, & qu'il les a reduicts à vne telle extremité qu'ils auoient vn extreme besoin de sa misericorde, il ne les a pas voulu accabler par sa force, ains aymãt mieux vaincre pàr sa clemence leurs cueurs desia abbatus par ses victoires, que les ruiner, leur a par trois fois donné la paix, telle presque qu'ils la desiroient, par le traitté de laquelle il oublioit toutes choses passées, leur permettoit exercice de leur religiõ, leur remettoit les crimes de ce qu'ils auoiẽt faict, en aduouoit vne partie, & les receuoit en son giron, pour le desir que sa maiesté auoit de les attirrer à soy par dou-

ceur & de les cõſeruer. Ce neãtmoins eux ingrats de tant de benefices apres auoir receu la paix & le benefice du Roy, & meſmemẽt à la derniere fois ſe ſont tellement eſleuez en orgueil & ſuperbe, que ne pouuans oublier leur premier naturel, imbeu de troubles & de ſeditions, & duquel il ne pouuoit ſortir action qui ne fuſt rebelle, tous les iours ont faict des actes de rebellion, contreuenãs en mille façons aux Edicts & à la volonté du Roy, & au deuoir de bõs & loyaux ſubiects. Car ils ont faict leurs aſſemblees & preſches aux lieux defenduz p les Edicts du Roy: ont continuellemẽt faict des menées & pratiques auec les eſtrãgers, ont tué les Catholiques, là où ils ont eſté les plus forts: leur ont empeſché l'exercice de leur Religion: ont ſouuent en plain conſeil & meſmes en

particulier braué le Roy, par menaſſes de guerre, par importuns cahiers, & par facheuſes, iniurieuſes & piquãtes remonſtrances, & par ſuperbes requeſtes & plaidoyers: iuſques à dire: Si vous ne faictes cela, vo⁹ aurez la guerre: Si vous ne no⁹ faictes iuſtice, nous la nous ferõs. Et ont vſé d'autres ſemblables façõs de faire & de parler pleines de brauerie & de rebellion. Et non cõtans de cela, ils ont en leur eſprit recherché quelque moyen ſiniſtre pour ſurprendre la vie du Roy, de la Royne ſa mere, & de Meſsieurs ſes freres. Et pour amuſer le monde durãt qu'ils batiſſoiẽt tels damnables deſſeins, ils ont par pluſieurs fois faict courir les bruits, meſmement durant les ſecõds & derniers troubles, que le Roy auoit pres ſa perſonne des hõmes qui leur eſtoient ennemis, & qui dreſſoiẽt des

embuſches

embuſches pour ſurprendre les principaux Chefs de leur ligue, & pour exterminer tous ceux qui en eſtoient. Et ce pendant qu'ils amuſoient par deuãt les auditeurs à ouyr telles plainctes, par derriere ils ſe mettoient en armes pour ſurprẽdre le Roy, & ceux qu'ils diſoiẽt eſtre leurs ennemis, c'eſt à dire les bons & fidelles ſeruiteurs du Roy, & les amateurs du repos de la France.

Parmy leurs plainctes & leurs continuelles rebelliõs, ils ne preſchoient autre choſe que leur deuotion au ſeruice du Roy: en quoy ſe monſtroit euidemment leur impudence, laquelle dauantage irritoit contre eux tous les bõs & fidelles ſeruiteurs & ſubiects de ſa maieſté, conſiderant que ceux qui prenent les armes, & qui font les choſes cy deſſus mẽtionnees, ne peu-

uent estre appellez bons seruiteurs du Roy q̃ par vne figure de mocquerie. Et ceux qui apres auoir cõmis ce crime, qui par trois fois leur a esté remis par la bonté & clemence du Roy, & qui ne s'estans voulu contenter de la premiere fois sont de rechef tombez en ce crime, & ont voulu attenter cõtre la personne de leur Prince, l'ayans guetté en vn passage pour le prendre, & pour de là paruenir à l'executiõ de leurs damnables desseins, & qui luy ont dõné plusieurs batailles, prins ses païs, & en outre commis plusieurs autres actes de rebellion, ne se pouuoiẽt targuer de ce nom de fidelles seruiteurs & subiects du Roy, ny estre estimez tels qu'ils vouloient paroistre, si on n'eust voulu prepostérer & rẽuerser l'ordre de toutes choses, & appeller obscur ce qui est clair, bon ce qui

eſt mauuais, doux ce qui eſt amer, & donner vne nouuelle interpretation & nomination aux œuures de nature.

Auec toute le fidellité, & durant qu'ils preſchoyent, ils ſe mettoyent ordinairement des peurs & des frayeurs en leurs teſtes, qu'on les vouloit tous exterminer: mõſtrans en cela les crimes, bourreaux de leurs ames: car ceux qui ſont ſubiects & diſpoſez à receuoir les impreſsions des frayeurs, ſont ceux qui ont leur cõſcience cauteriſee, & qui ſe ſentent coupables de quelque choſe, d'autãt q̃ tout hõme de bien qui ne ſe ſent de rien attainct ny coupable, eſtãt appuyé ſur ſa prudhomie & integrité, ne craint aucune choſe, quãd bien le ciel deuroit tomber. Et celuy eſt hõme de bien qui ne nuit à perſonne, qui profite en ce qu'il peut, & qui obſerue la religiõ, les loix

& les coustumes de son pays. Mais leurs fraieurs mõstroient euidemmẽt leurs crimes, auec lesquelles neantmoins ils louoiẽt leur longue patiẽce d'auoir (ce disoient ils) si longuement enduré toutes les iniustices qu'ils disoient leur auoir esté faictes. Toutesfois la patiẽce & la peur sont deux choses si cõtraires qu'elles ne peuuẽt estre ny demourer en mesme subiect. Car qui patiemment endure n'a point de peur, & qui a peur du mal, ne peut endurer patiemment.

L'Admiral estãt le forgerõ de toutes ces frayeurs, plainctes, vanteries, estoit le Chef de leurs troupes, l'oracle de leurs intentions & volontez, le dæmon qui les inspiroit, l'organe par lequel ils parloient, & brief c'estoit leur tout. Car pour se fortifier d'hommes & contenir tousiours les siens en

vne bõne deuotion enuers luy, il leur donnoit tous les iours de nouuelles fraieurs, & de chaudes allarmes pour les pouſſer à la fureur, & par meſme moyen les eſmouuoir à rebellion, & à ſe ioindre auec luy: & ſoubz le pretexte de ces faux bruits & malicieuſes inuentions a longuement tenu en ſes filletz pluſieurs Princes, Princeſſes, hõmes, femmes & enfans, abuſant de l'imbecilité de leur aage & de leur ſexe, pour le ſouſtien de ſes rebellions.

Entre leurs continuelles & reiterees rebelliõs ceſte-cy eſt bien grande, d'auoir oſé capituler auec leur Roy, qui eſt vn acte de crime de leze maieſté, & choſe peu ſouuent veüe, q̃ les ſubiects ayent capitulé auec leur Prince: mais auſsi ceux qui ont ioüe à ce ieu, ſ'en ſont à la fin mal trouuez. Or le Roy ayant pitié des ruines & calami-

tes de ſon Royaume, voulut iuſques là abbaiſer ſa maieſté Royalle de receuoir leurs capitulations, pour le deſir qu'il auoit d'aſſopir les maux que les longues guerres luy auoyēt apportés, & ne regarda ce reſpect, ains prefera la neceſsité à iceluy. Depuis il a fauorablement receu en ſa court, & pres de ſa perſonne non ſeulemēt tous les gentils-hommes, ſoldatz & toutes autres perſonnes de ladicte ligue, mais auſsi ledict Admiral, leur faiſant careſſes, dons & bienfaictz, penſant par ſa douceur conuertir la mauuaiſe volonté de ceſt homme en vne bōne affection. Et a tant voulu complaire audict Admiral & à ſes partizās, qu'il a faict abbatre toutes les choſes qui auoient eſté dreſſees pour marque de leur ignominie & rebellion, cōme potēces, tableaux & effigies, & entre au-

tres la Croix de Gaſtine fut oſtee du lieu où elle auoit eſté deuotieuſement plantee, & icelle miſe dedãs le Cimetiere Sainct Innocẽt, d'autant que ledict Admiral & ſes ſectaires penſoiẽt que ceſte Croix fuſt vne perpetuelle marque de leurs rebellions precedentes. Auſsi ſon effigie pendue à Montfauçon, & vn tableau d'icelle pendu en la place de Greue, auec d'autres fut oſtee, mais pour tout cela & autres faueurs que le Roy ait faictes audict Admiral, meſmes luy ayant dõné vn grand preſent pour ſe remeubler, & pour rebaſtir ſa maiſon, & luy ayant en ſon conſeil donné le premier rang des officiers de la Couronne deuant Meſsieurs les Mareſchaux de France, hormis deuant Monſieur le Duc de Mommorency, pour ce qu'il eſt Duc & Pair: ſon cueur nourry des alimens

empoiſonnez de la rebellion, ne pouuans receuoir aucune nourriture que celle dont ſon malin naturel ſeſtoit touſiours alimenté, a continué ſes cruels & ſanglans deſſeins au millieu des faueurs que le Roy luy a faictes, & ſuſcitãt tous les iours quelque nouuelle cauſe, de mal au Roy, a tanté de le deſlier de l'intelligence & ſeure amitié qu'il a auec le Roy d'Eſpagne, de l'eſmouuoir à donner ſecours aux rebelles de Flandres, & de brouiller ſon Royaume, eſperãt par ceſte roupture d'amitié & d'intelligẽce qui eſt entre ces deux grãds Monarques, aduancer ſes deſſeins, pour ce qu'elle eſtoit vne grãde barriere qui les empeſchoit.

Mais Dieu qui pour le chaſtiment de noz pechez auoit faict naiſtre ce mõſtre, & qui au ciel luy gardoit vne

lente

lente punition, la faict mourir selon ses demerites de toutes les plus estrá-ges& horribles especes de mort qu'on scauroit dire n'y inuenter, pour mon-strer en luy ses iustes iugements, pour mettre fin aux troubles de ce Royau-me, & pour pacifier l'Egliſe Gallica-ne agitee des tempestes que ce mon-stre auoit suscitees.

Or tout ainsi que les impostures de l'Admiral & de ceux de sa faction sont assez manifestes, comme ayans cuydé rẽuerser ce Royaume san dess-sus dessouz, ausi seroit-ce chose pres que superflue & vainé de vouloir mõ-trer quelle a esté & est encores la fide-ité & obeissance des Catholiques en-iers le Roy, leur zele à la conseruа-ion & tuition de ceste Couronne, & eur affection au bien & prosperité de e Royaume, veu que toutes ces cho-

ſes ſont aſſez claires & notoires à toutes perſonnes qui ſe cognoiſſent en la verité & qui ont le iugemẽt purgé de toute paſsion. Dequoy leurs actions ſont meilleure foy, que leurs parolles ne ſont ſuffiſantes pour le declarer, & ne faut douter que là où il y aura du iugement & de la raiſon, on ne cognoiſſe pour choſe veritable de quelle affection & diligence ils ont mis peine de non ſeulement defendre ce Royaume contre tous les perils & dõmages qui luy venoient courir ſus, mais encores en tout ce qu'il ont peu de l'accroiſtre & honorer de religion, de vertu, & de grãdeur, y ayans deſiré ſur toutes choſes que la religion ancíẽne y fuſt gardee, & la iuſtice plantee, & que les vices qui regnẽt fuſſent oſtez, & que le Roy ſe viſt Prince d'vn Royaume floriſſant, & qui euſt

crainte de Dieu, duquel ſont & deſpendẽt tous les Empires, àfin qu'il ne tombaſt en perdition. Ce qui a touſiours cõuié les Catholiques à procurer ce bien a leur patrie, eſtoit premieremẽt la cognoiſſance de la verité, & le deuoir de leurs cõſciẽces, puis l'affection qu'ils portoient à la France leur commune patrie, comme heritiers des biens & de la fidelle volonté que leurs predeceſſeurs luy ont portee, & comme y ayans leurs familles, parens, & amys, & comme vrays & loyaux ſeruiteurs & ſubiects du Roy. N'ayãt iamais eſté leur deſir autre enuers ce Royaume, que l'ayder & maintenir en tous ſes accidens & fortunes, & d'expoſer leurs vies pour le ſeruice de leur Prince. Et encores que toutes ces choſes ſoient cogneues des gens de bien, par ce qui a eſté par eux faict

aux premiers, seconds & troisiesmes troubles, si est-ce que plusieurs, les vns Huguenots, les autres en tenans vn peu, & les autres pipez des bruits desdicts Huguenots ont creu le contraire, & pensé que les Catholiques fussent poussez de trop grande fureur.

Ceux qui veullent raisonnablemẽt iuger des choses, ont biẽ veu que lors qu'au commencemẽt de tous lesdicts troubles les affaires estoient san dessus dessoubz, les Edicts du Roy enfraints, le Roy en peine, la France en euident peril, & toutes choses exposees à la ruine: les Catholiques furent ceux qui auec toute la fidelité qui se peut desirer de bõs & loyaux subiects & auec toute diligence s'opposerent par armes aux ennemis de Dieu, & du Roys, & aux malheurs qui pendoient sur le Chef du Royaume, voyans

l'appareil des forces de ceux qui pour augmenter leur grandeur vouloient diminuer celle du, Royau ſang & aux deſpens des gens de bien & à la totalle deſtruction de ceſte Monarchie.

Premierement lors qu'au commẽcement des premiers troubles les rebelles ſ'aſſemblerẽt pour ſurprẽdre la perſonne du Roy, pour deffaire & exterminer ſes principaux ſeruiteurs, & pour reuerſer & ruiner la France, aſſemblãs forces de tous coſtez, animãs le peuple à prendre les armes & ſemer par tout mille bruitz ſeditieux: leſdicts Catholiques qui virẽt que tout cela tẽdoit à la ruine du Roy & d'eux, ſe mirent en deuoir de leur faire reſiſtance, pour cõſeruer au Roy ſa Couronne, & la vie à tant d'ames innocẽtes, la mort deſquelles eſtoit iuree dedans le cueur deſdicts rebelles.

Et voyãt les Catholiques que leſdicts rebelles par leurs menees, impoſtures & malices, tenoient preſque le Roy dedans leurs liens, ils aſſemblerent de tous coſtez (ſoubz l'authorité & commandement du Roy & de la royne ſa mere) forces pour le deliurer de ceſte captiuité, & pour mettre ſa maieſté, ladicte Dame, Meſsieurs ſes freres, & le Royaume en ſeureté & repos, pour maintenir la Couronne du Roy, pour ſouſtenir l'Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine, & pour conſeruer aux Catholiques de la France, leur ancienne ſeureté.

Voyla l'occaſion qui aux premiers troubles de l'an 1562. fit prẽdre les armes aux Catholiques ſoubz le bon plaiſir, commandement & conſentement de ſa maieſté, en vn temps auquel pour la malice des heretiques, ſa

ieuneſſe auoit beſoin du ſecours de ſes bõs & loyaux ſubiects, & que pour les vrgens affaires, ou pour les miſeres q̃ les guerres paſſees d'ẽtre le feu Roy Henry & le Roy d'Eſpagne auoient portees en ce Royaume, on auoit beſoing d'vne grande vnion, d'vne eſpargne de deniers pour payer les debtes, & du conſeil de gens ſages & experimẽtez, & qui auoient faict beaucoup de ſeruices.

D'auantage c'eſtoit vne choſe villaine & iniuſte, que tãt de Seigneurs, gentilz-hommes & autres perſonnes de toutes qualitez, ne peuſſent viure en leurs maiſõs en ſeureté, à cauſe des tumultes des rebelles, & qu'au lieu qu'õ deuoit tenir les ſubiects du Roy en vnion, ſoubz l'aage ieune du Roy, on les deuiſaſt de noms odieux, comme de Papiſtes & de Huguenots, &

qu'on miſt les vns en horeur des autres, qu'on armaſt les vns cõtre les autres, & qu'on inuentaſt des mots, des calomnies, & toutes ſortes d'ignominies & infamies. Ce qui lors rendit le Royaume deſuni & foible, & qui de neceſsité puis apres amena les grands troubles & les miſerables guerres ciuiles, qui l'ont precipité au fond de toutes miſeres.

Ce que les Catholiques preuoyãs, deuant que cela aduint, ils prindrent les armes pour obuier à tous ces malheurs que ces premieres follies amenoient, & leſquels ils ne ſceurẽt ſi biẽ repouſſer, qu'on n'en n'ait veu vn nõbre infini, qui eut encore eſté plꝰ grãd ſans la miſericorde de Dieu, qui tout à temps leur donna le courage d'y faire teſte. Ce que d'autant plus les Catholiques cogneurent eſtre neceſſaire,

re, qu'ils ſcauoient bien que premierement ils faiſoient choſe agreable à Dieu & a ſon ſainct nom, de maintenir ſa religion, de rebaſtir ſon Egliſe, de defendre noſtre Roy, de deliurer ſes ſubiects des mains de ceux qui vouloient mettre vne religion nouuelle & en chaſſer la vieille, qui ſoubs pretexte de vouloir tenir ce Royaume en paix & vnion, l'ont ſubmergé en diuiſiõs & diſcordes, & que tandis qu'ils ſe vantoient de procurer ſon biẽ & ſon ſalut, luy pourchaſſoient ſa ruyne & toute deſtruction au grãd regret deſdicts Catholiques, qui ont touſiours deſiré de donner vn tel reglement à ce Royaume, qu'il fuſt en perpetuel repos, & qu'il n'euſt plus à craindre aucun trouble, ains peut ſe cõſeruer & maintenir en tou-

te tranquillité.

Et bien que les Catholiques s'ils euſſent eſté peu affectionnez à leur Prince, comme leurs ennemis diſoiét, euſſent peu des le cómencement leur mettre en barbe vne infinité d'eſtrangers, qui euſſent eſté à leur deuotion, & que les faiſans haſter ils euſſent peu contraindre les rebelles à recognoiſtre leur faulte, & leur faire cognoiſtre le peu d'affection qu'ils portoient à leur Prince, ſi eſt-ce que leſdicts Catholiques preuoyans & craignans les grands maux qui en pouuoient aduenir à ce Royaume, & au peuple, ne vouloient le faire que bien tard, & lors qu'ils en furent contrainctz auec toute raiſon, & apres que leurs aduerſaires les premiers eurent couuert les champs de France d'Allemans. Car ils

proteſterent des le commencement de n'appeller en ce Royaume aucun ſecours d'eſtrangers, ſi leurs ennemis ne commençoient les premiers, & eſtans leſdicts Catholiques auſsi toſt armez qu'eux, ils furent pourtant vn long temps à ſuyure ceſte honneſte intention de vouloir pluſtoſt monſtrer les armes que les mettre en œuure, pour tãter ſ'il y auroit point quelque raiſon en eux, & ſi en ouurant les yeux ils voudroient auoir pitié de leur patrie, deuant que la playe fuſt plus grande.

Mais tant plus les Catholiques y vouloient proceder par doux & vtiles moyens, & plus les autres y procedoyent par voyes rigoureuſes & cruelles, aſſemblans forces de tous coſtez, allumans le feu dedans le cueur

du peuple, faisans publier par tout que les Catholiques estoient rebelles au Roy, & qu'ils detenoiẽt sa personne prisonniere.

La guerre ciuile que les rebelles commencerent aux premiers troubles estoit faicte pour exterminer les Catholiques, pour mettre ce disoient ils) la France en repos, & pour reduire tout le monde à vne religiõ, à sçauoir à la leur heretique: & toutesfois bien qu'ils gaignassent tant de païs, de villes & d'hommes, & qu'ilz fissent venir tant d'estrangers en Frãce, & qu'en fin ils ayent pour la premiere, seconde, & troisiesme fois presque cõtraint le Roy de leur donner la paix à leur aduantage, par laquelle ils auoient libre exercice de leur religion, si est-ce qu'il à fallu à la fin reuenir au pre-

mier poinct, qui eſt qu'il n'y eut qu'vne religion en ce Royaume, c'eſt à dire la Catholique, laquelle par leurs inſolences ils ont replantee ayans par icelles donné occaſion au Roy de faire contre eux, ce qu'il a faict, & par ce moyen exterminer la leur, & rendre la Catholique vnique & maiſtreſſe.

Et ſ'ils euſſent eſté ſages, ils euſſent conſideré que tant qu'ils ont eu la paix, ils ont veſcu en beaucoup plus de ſeureté & de liberté, qu'en temps de guerres, car durãt icelles ils eſtoiẽt odieux au Roy & au peuple, chaſſez de leurs maiſons, priuez de leurs biẽs, en perpetuelle frayeur, craincte & doubte de leur viẽ, punis par les iuges & tourmãtés par le peuple, ſaccagez, pillez, tuez, maſſacrez, & noyez, & en toutes batailles battus. Toutesfois

quand ils ont eu la paix, ils ont oublié le mal que durant les guerres ils enduroient, & y vouloient encores retourner, sans qu'on vit en eux aucune repentance de leurs œuures passez. Et bien qu'ils vissent que toutes les belles leuees de bouclier qu'ils ont faictes, n'ayent pas prins la fin qu'ils pensoient, ains qu'elles n'ayent faict autre chose que ruiner le Royaume, & que malgré eux la religion Catholique ait demouré, si est-ce que apres les premiers, secõds, & derniers troubles tous les iours leur obstination saugmentoit, & vouloient rallumer les premiers feuz pour acheuer & cõsumer ce qui restoit: car ils susciteient le peuple par faux bruits, & faisoient des menees tant dedans que dehors le Royaume grandement preiudicia-

bles à ceſt Eſtat, & menaſſoient les Catholiques des greſles d'Allemaigne, diſans qu'il feroient de là venir tant de gens en France, qu'ils nous contraindroient de receuoir & embraſſer leur religion.

Les ſages Catholiques les aduertirent ſouuent de leur faultes, & des malheurs qui leurs ſont aduenus, & qu'ils ont braſſez à l'vne & l'autre partie, & par leurs actions monſtroient qu'ils n'eſtoient pas en volonté & deliberation de troubler le Royaume, ains de le defendre contre les pertubateurs du repos d'iceluy, non d'inquieter ſa liberté, mais de l'accroiſtre & maintenir, non pour l'aſſubietir, mais pour empeſcher que leurs ennemis ſoubs les noms d'vne faulce religion & de liberté ne le rendiſſent eſ-

claue & ſerf, non pour le deuiſer & deſunir, mais pour raſſembler & conioindre tous les citoyens enſemble en vne perpetuelle paix & vnion, non pour y endurer vne faulce religion, comme les aduerſaires diſoient, mais pour la chaſſer, & y maintenir l'ancienne.

Et neantmoins ny les continuelles remonſtrances que les Catholiques faiſoient aux heretiques, ny les dangers qui les menaſſoient & qui les ont battus, ne les ont peu faire plier à la raiſon pour le commun bien du Royaume, ains n'vſans que de fureur faiſoient tous les iours des choſes qui monſtroient les effects contraires à ce qui raiſonnablemẽt ſe deuoit faire pour la conſeruation & eſtabliſſemẽt de la France.

Cela

Cela contraignit les Catholiques de ce departir de leurs accouſtumees douceurs & patience, & de ces grands reſpects qu'ils auoient ſi longuement portez, cela leur feit mettre les armes en œuure, & les força de recourir aux eſtrangers : car les rebelles ayans le cueur endurcy comme Pharaon, ne vouloient iamais accorder aux Catholiques les conditions raiſonnables qu'ils leur demandoient, encores que les Catholiques euſſent touſiours quelque eſperance que quand les autres verroient de leurs yeux les maux dont ils eſtoient cauſe, ils les ouuriroient pour le bien publicq, & qu'ils ne voudroient ſe laiſſer du tout aueugler à l'obſtination.

Toutesfois tous les iours ils deuenoient plus durs & obſtinez, de fa-

çon, que pour leur faire tourner le bonnet de l'autre costé, les Catholiques firent ce que gens de bien doiuent faire à l'extremité, car lors que les rebelles aux premiers & seconds troubles vindrent deuant Paris, lesdicts Catholiques tanterent & firent tout ce qu'ils peurent pour voir si par honnestes moyens on pourroit donner la paix à ce Royaume, mais ils virent bien que tant plus ils vouloient gouuerner leur entreprinse auec douceurs & dilatiõs, & plus les autres s'endurcissoient.

Et neantmoins par ce que le principal dessein des Catholiques estoit de conseruer leur patrie non de la ruiner, ils aymerent mieux auec la tardité & longueur (encore que ce fut à leur dommage) tanter de faire reue-

nir la lumiere auſdicts heretiques, qu'en haſtant leur entreprinſe procurer vne extreme ruine à la France. Mais quand les Catholiques virent qu'ils auoient faict ce qu'ils auoient peu pour faire recognoiſtre aux autres leur deuoir, & qu'ils n'y mãquoiẽt en rien, ils furent contraincts de faire en guerre beaucoup de choſes qui leur deſplaiſoient, cognoiſſans que la guerre eſt vn monſtre indõptable qui attraine beaucoup de calamitez & d'iniuſtices, encore qu'elle ſe face pour vne bonne cauſe.

Mais entre tous les bons & notables ſeruices que fidelles & obeiſſans ſubiects & ſeruiteurs de leur Prince luy ſçauroient faire, il fault mettre en auant ceux que depuis n'agueres les Catholiques ont faict au Roy en

ces dernieres executions, auſquelles ils l'ont ſi fidellement, promptement & heureuſement ſerui à l'extirpation des heretiques, & extermination des rebelles, que ce ſont vrays images & patrons de la bonne cauſe des Catholiques, de la iuſte punition que Dieu enuoye ordinairement aux ennemis de ſon Egliſe & aux rebelles, & de la fidelité des bons ſubiects enuers leurs Princes.

FIN.

Extrait du Priuilege.

IL eſt permis a Pierre l'Huillier Marchãt Libraire Iuré de l'vniuerſité de Paris, d'imprimer ou faire imprimer & expoſer en vente. *Deux petits liures, l'vn intitulé Sommaire Diſcours des cauſes de tous les troubles de ce Royaume, & l'autre Copie des lettres du Roy de Nauarre & de Meſſeigneurs le Cardinal de Bourbon & Prince de Cõdé enuoyees à noſtre Sainct pere le Pape, Enſemble les reſpoonſes de ſa Saincteté &c.* Et deffenſes faictes a tous Libraires, Imprimeurs, & autres qu'il appartiendra de n'imprimer ou faire imprimer les deux petits liures ſuſdicts dedans le tẽps d'vn an, ſans le conſentement dudict l'Huillier ſur peine de confiſcation & d'amende arbitraire. Faict le dernier de Decembre, M.D.Lxxiij.

Signé SEGVIER.

DE VILLEMONTEE.
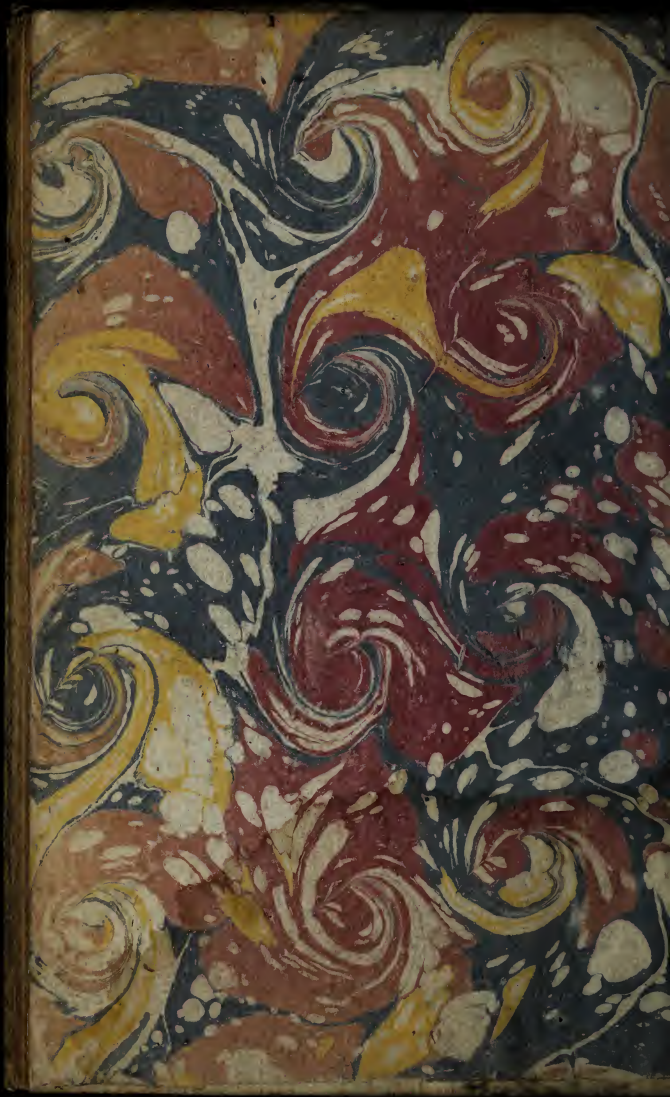
THE
NEWBERRY
LIBRARY